



# Bulletin Officiel

N°7146 Mercredi 03 juillet 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CARTHAGE MEDICAL

2

### PROJET DE RESOLUTIONS AGE

CARTHAGE MEDICAL

3

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SO.T.E.TEL -

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- AMI ASSURANCES
- SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-

## ANNEXE III

### COMMUNIQUE DE PRESSE

- HANNIBAL LEASE : DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES

## ANNEXE IV

### SITUATIONS ANNUELLES ARRETEE SAU 31 DECEMBRE 2023

- FCP SALAMETT CAP
- FCP SALAMETT PLUS

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE CARTHAGE MEDICAL**

Siège Social : Z. T. Jinen El Ouest Dkhila 5000 Monastir

Mesdames, Messieurs les actionnaires du « Carthage Médical », sont invités à assister à l'A.G.E. qui se tiendra le **07/07/2024 à 12h** au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Augmentation du capital : montant et conditions ;
2. Amendement de quelques articles des statuts ;
3. Questions diverses.

Les procurations doivent être spéciales et légalisées.

---

2024 – AS – 0909

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**SOCIETE CARTHAGE MEDICAL**

Siège Social : Z. T. Jinen El Ouest Dkhila 5000 Monastir

Projet de résolutions de la société Carthage Médical à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 07 Juillet 2024.

**PREMIERE RESOLUTION**

Le président invite les actionnaires présents ou représentés à fixer une augmentation du capital d'un montant de **1.920.000 dinars** à fin de porter le capital de 9.600.000 dinars à 11.520.000 dinars et ce par l'émission de **3840 actions nominatives** nouvelles de **500 dinars** chacune à souscrire et à libérées intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et **sans prime d'émission**. Elles doivent être **souscrites en numéraires** et **libérées intégralement à la souscription**.

La valeur nominale de chaque action émise est fixée à 500 dinars l'action.

**La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires** de la société Carthage Médical propriétaires d'action ordinaires.

Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

- Souscription à titre irréductible: elle est ouverte à tous les actionnaires **au prorata** de leur droit préférentiel de souscription à raison de **1 action nouvelle pour 5 actions anciennes**. Le droit préférentiel de souscription peut être négocié entre les différents titulaires et distribué selon leur accord. Les actionnaires qui n'ont pas un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre les droits de souscription formant les rompus.

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit. Les rompus d'actions doivent être regroupés. A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

- Souscription à titre réductible: Elle est réservée aux actionnaires **qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription** dans la présente augmentation de capital et leur permet de souscrire à un nombre d'actions additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation.

Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce, au prorata du nombre d'actions détenu dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

**La jouissance des actions nouvelles** : les actions nouvelles qui seront soumises à toute disposition statutaire seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de **la date de réalisation de l'augmentation du capital**.

**Le délai de souscription** est de **90 jours** qui commencent à courir à partir de la date de parution au journal officiel de la république tunisienne (JORT) de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration du délai en cas de souscription intégrale.

Les souscriptions seront recueillies à l'agence Tunisie Valeur, intermédiaire en bourse, sis avenue du combattant suprême 5000 Monastir.

Les actions souscrites à titre **irréductible et réductible** doivent sous peine de **nullité de souscription** être totalement libérées au moment de la souscription.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pas pu être réalisées seront remboursés aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de 03 jours ouvrable suite à la clôture du délai de souscription et sans intérêt.

L'assemblée :

- Autorise une augmentation du capital d'un montant d'un million neuf cent vingt dinars (1 920 000 DT).
- Décide le maintien de la valeur nominale de l'action à cinq cent dinars (500 DT) lors de la souscription.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire confère au Conseil d'Administration le pouvoir de réaliser l'augmentation du capital en une fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts conformément à l'article 294 du code des sociétés commerciales.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire confère au Conseil d'Administration à limiter le montant de la souscription effectuée à condition que le total atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée conformément à l'article 298-1 du code des sociétés commerciales.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après exposé du projet d'amendement des articles des statuts y compris son article 06 portant sur le capital social qui est modifié sous-réserve de la réalisation de l'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve toutes les modifications des statuts article par article et approuve la version finale et totale des nouveaux statuts sans réserve aucune.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à \_\_\_% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que des toutes expéditions, copie ou extrait d'acte ou pièce y relatif, tout pouvoir à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

2024 – AS – 0910

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »**  
**Siège Social : Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis**

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 juin 2024 a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un dividende de 0,500 DT par action pour un montant total de 2.318.400 DT.

Ces dividendes sont soumis à la retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaires.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le vendredi 20 septembre 2024.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	120,128	120,148
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	167,546	167,576
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	133,909	138,231	138,255
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	150,495	150,522
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	143,415	143,439
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	147,604	147,633
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	137,084	137,105
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,608	55,618
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,819	40,826
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	138,828	138,852
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	121,666	121,688
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	121,347	121,370
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,446	21,450
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	148,232	148,258
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	143,111	143,131
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,663	13,666
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	206,167	206,204
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,471	13,472
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	116,530	116,555
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	121,091	121,114
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,847	16,850
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	106,688	106,710
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	101,509	101,534
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,264	2,267
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	73,034	73,044
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	152,728	152,792
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	113,394	113,642
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	128,042	128,065
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	164,029	163,963
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	611,414	611,369
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,125	139,710
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	200,359	199,257
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	109,754	109,745
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	151,787	151,766
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	185,262	184,849
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	169,863	169,446
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	27,111	27,083
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,519	105,734
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,136	1,134
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,155	1,152
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 624,747	2 625,634
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	245,521	244,942
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,401	3,409
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	3,009	3,013
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	46,767	46,149
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,472	1,473
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,315	1,313
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,334	1,327
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	17,424	17,377
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	12,323	12,350
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	17,162	17,175
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 373,349	5 392,844
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	94,943	99,371	99,026
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,298	1,312

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	111,124	111,133	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	99,150	99,167	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	106,130	106,149	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	103,878	103,896	
60 TUNIS O-EMIRATIES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	104,504	104,523	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	109,522	109,538	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	105,067	105,086	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	102,212	102,225	
64 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	106,482	106,498	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	106,606	106,626	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	104,966	104,977	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	104,637	104,656	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	103,213	103,233	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	107,203	107,213	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	103,099	103,117	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	100,889	100,899	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	107,482	107,498	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	102,689	102,706	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	112,365	112,383	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	104,308	104,328	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	109,532	109,550	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	104,417	104,441	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 049,636	1 049,837	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 353,169	10 355,556	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	101,505	101,530	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	107,447	107,570	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	103,663	103,794	
<b>SICAV MIXTES</b>								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	60,052	60,096	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	116,491	116,494	
85 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,603	17,603	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	341,459	340,886	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 361,881	2 362,265	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	68,063	68,117	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,301	54,347	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	108,036	108,038	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	11,043	11,025	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,673	16,609	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,162	18,123	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,839	15,824	
95 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	102,435	102,266	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,496	86,707	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,506	90,737	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	109,484	110,030	
99 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	99,965	99,706	
100 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,421	11,396	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	99,086	98,956	
102 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	79,389	79,333	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	97,664	97,516	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	124,098	127,457	127,246	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	159,352	158,547	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	156,449	159,026	159,417	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	211,377	212,012	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	196,351	196,825	
109 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	192,607	192,886	
110 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	28,074	28,104	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 190,128	11 176,307	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	137,910	140,574	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	103,164	102,814	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	5 180,919	5 226,420	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	11,069	11,075	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	171,554	172,529	
117 FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 671,508	11 689,180	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 672,655	10 681,288	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,498	10 761,297	10 506,016	10 508,903	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/03/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 967,735	10 964,000	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 526,977	10 535,143	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,452	10,555	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	107,573	107,487	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	124,463	124,986	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 055,246	1 060,319	

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**



<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis



## DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD  
AMI ASSURANCES S.A**

SIEGE SOCIAL : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 Juin 2024, la société AMI ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
  - ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
  - ♦ L'état d'évolution des capitaux propres, et
  - ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.
- 
- ♦ **Les résolutions adoptées,**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un total bilan de 617 178 354 DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 8 577 825 DT.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'élevant à 8 577 825 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2023	:	8 577 825DT ;
Résultats reportés antérieurs	:	-177 468 274DT ; et
Résultats reportés	:	-168 890 449 DT.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, (y compris les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants sociaux), approuve ces conventions dans leur intégralité, et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de Société, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2026, les personnes suivantes :

- **Monsieur Tarek Ben Abdallah (représentant la BNA)**
- **Monsieur Sofien Tijani**
- **Monsieur Ahmed Amor**
- **Monsieur Lotfi Ben Jemaa**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Constatant la fin du mandat du cabinet GAC représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet GAC représenté par Monsieur Chiheb, comme co-commissaire aux comptes de la société, pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2024, 2025 et 2026, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2026.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur de ce procès-verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie et toutes autres formalités prévues par la loi et donne pouvoirs au Directeur Général pour établir un extrait du présent procès-verbal.



♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars)

<b>ANNEXE 1</b>				
<b>ACTIFS</b>	<b>Brut 31/12/2023</b>	<b>Amort. &amp; Prov. 31/12/2023</b>	<b>Net 31/12/2023</b>	<b>Net 31/12/2022</b>
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	2 977 168	2 270 205	706 963	360 885
AC13-Fonds commercial	1 396 482	779 551	616 931	498 374
	<b>4 373 650</b>	<b>3 049 756</b>	<b>1 323 894</b>	<b>859 259</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	7 583 850	4 957 724	2 626 126	1 718 539
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 101 178	1 289 694	811 484	838 173
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	100 200	-	100 200	101 525
	<b>9 785 228</b>	<b>6 247 418</b>	<b>3 537 810</b>	<b>2 658 237</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	41 330 714	6 561 059	34 769 655	41 405 494
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	33 805 743	3 767 018	30 038 725	24 787 868
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations	-	-	-	-
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 699 492	2 806 340	3 153 066
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	-	24 600 000	28 600 000
AC33-Autres placements financiers	391 290 434	8 298 885	382 991 549	364 655 635
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	33 342 926	6 939 587	26 403 339	26 952 635
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	346 782 279	500 000	346 282 279	323 769 442
AC334-Autres prêts	7 609 790	709 298	6 900 492	11 211 364
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 555 439	150 000	3 405 439	2 722 194
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	477 700	-	477 700	450 763
	<b>498 010 423</b>	<b>22 326 454</b>	<b>475 683 969</b>	<b>463 052 826</b>
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	950 466	-	950 466	534 608
AC520-Provision d'assurance vie	10 452 768	-	10 452 768	8 576 092
AC530-Provision pour sinistres vie	425 876	-	425 876	442 615
AC531-Provision pour sinistres non vie	15 003 733	-	15 003 733	15 441 442
AC540-Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	902 588	-	902 588	-
	<b>27 735 431</b>	<b>-</b>	<b>27 735 431</b>	<b>24 994 757</b>
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 041 515	-	1 041 515	1 266 930
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	89 344 737	62 112 018	27 232 719	21 330 522
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 272 943	14 034 422	17 238 521	15 368 375
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	6 440 965	3 304 296	3 136 669	3 050 438
AC63-Autres créances	31 100 212	766 914	30 333 298	19 952 793
AC631-Personnel	736 135	-	736 135	634 568
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	23 407 755	26 780	23 380 975	16 597 491
AC633-Débiteurs divers	6 956 322	740 134	6 216 188	2 720 734
	<b>159 200 372</b>	<b>80 217 650</b>	<b>78 982 722</b>	<b>60 969 058</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	2 451 419	908 767	1 542 652	6 529 112
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	16 781 091	-	16 781 091	12 342 011
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	331 898
AC73-Comptes de régularisation Actif	11 669 924	79 138	11 590 786	13 699 388
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	11 298 839	79 138	11 219 701	13 306 484
AC733-Autres comptes de régularisation	371 085	-	371 085	392 904
	<b>34 264 147</b>	<b>4 349 618</b>	<b>29 914 529</b>	<b>32 902 409</b>
<b>Total des Actifs</b>	<b>733 369 251</b>	<b>116 190 896</b>	<b>617 178 355</b>	<b>585 436 546</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2023**  
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Résultats reportés	-168 890 448	-177 468 275
CPR-Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	75 000 000	75 000 000
<b>Total capitaux propres après résultat de l'exercice</b>	<b>84 605 794</b>	<b>76 027 967</b>
CP6-Résultat de l'exercice	0	0
<b>Total capitaux propres Après affectation</b>	<b>84 605 794</b>	<b>76 027 967</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA13-Autres emprunts		
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	6 495 037	5 949 851
	<b>6 495 037</b>	<b>5 949 851</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310-Provisions pour primes non acquises	56 303 434	54 251 900
PA320-Provisions assurances vie	91 199 518	79 538 789
PA330-Provision pour sinistres vie	7 209 624	4 906 001
PA331-Provision pour sinistres non vie	323 587 387	319 923 603
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	560 931	628 687
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	1 458 898	745 680
PA361-Autres provisions techniques non vie	1 673 163	-
	<b>481 992 955</b>	<b>459 994 660</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>14 286 434</b>	<b>13 071 617</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	4 753 676	3 583 617
PA63-Autres dettes	13 805 696	12 454 725
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	607 582	493 549
PA632-Personnel	31 465	36 600
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 104 562	8 376 042
PA634-Créditeurs divers	4 062 087	3 548 534
	<b>18 559 372</b>	<b>16 038 342</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	11 238 763	7 450 716
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	6 903 393
	<b>11 238 763</b>	<b>14 354 109</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>532 572 561</b>	<b>509 408 579</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>617 178 355</b>	<b>585 436 546</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

♦ L'état d'évolution des capitaux propres

**ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31/12/2023 avant affectation	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-177 468 275	8 577 827	84 605 794
Affectation du bénéfice de l'exercice 2023						8 577 827	-8 577 827	0
Soldes au 31/12/2023 après affectation	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-168 890 448	0	84 605 794

♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

ADMINISTRATEURS	REPRESENTE PAR	QUALITE	MANDAT	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCEES	Mandat
M. Badreddine OUALI	Lui-même	Membre indépendant	2023-2024-2025	Président du Groupe VERMEG-BSB	Vermeg Group/Vermeg Solutions/Vermeg Factory/Vermeg Media/Vermeg services/vermeg services GAFSA/BFI Inter/BFI SA/BFI Maroc/Ami/SPG/Esprit School B/Esprit/Heel the world
M. Lassaad ENNABLI	Lui-même	Membre indépendant	2023-2024-2025	Directeur Général de Pramex International - Groupe BPCE (Tunisie )	aucun Mandat
UGTT	M. Nouredine TABOUBI	Membre	2023-2024-2025	Secrétaire Général de l'UGTT	SHIA HOTEL AMILCAR
HBG Holding	M. Firas SAIED	Membre	2023-2024-2025	Directeur Général de HBG Holding	Textile Retail Company/ASTORIA IMMOBILIERE/Tunisian Food Company/ AL HIDAYA AGRICOLE/Auto Services Tunisie/Automobile Investment Company/Japanese Motors Company/CITY CARS/Société Pôle de Compétitivité de Sousse /Software Productivity Group /La Cinquième Saison
Banque B.N.A	M. Ahmed BEN MOULEHOM	Président du CA	2022-2023-2024	Directeur Général - B.N.A	ATL / SICAF PARTICIPATIONS BNA / AGRO-SERVICES / IBS / BNA CAPITALAUX
Banque B.N.A	M. Sofiene Rekik	Membre	2022-2023-2024	Chef du Pôle Commercial à la BNA	ESSOUKNA
Banque B.N.A	Monsieur Tarek Ben Abdallah	Membre	2024-2025-2026	Responsable de la Direction Centrale Pilotage et Performance du Groupe	SICAR INVEST
Banque B.N.A	Monsieur Sofien Tijani	Membre	2024-2025-2026	Directeur chargé de la Direction Centrale Pilotage de la Performance	SOCIETE TUNIS CENTER
Banque B.N.A	Monsieur Ahmed Amor	Membre	2024-2025-2026	Chef de Département Inspection Générale	SOCIETE AGROSERVICES
Banque B.N.A	Monsieur Lotfi Ben Jemaa	Membre	2024-2025-2026	Chef de Département à la Direction Intégration et Amélioration Continue	-

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## INFORMATIONS POST AGO

### **Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 juin 2024, la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres ;
- ◆ La liste des membres du Conseil d'administration.

#### **1. Les résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**

##### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2023, approuve les conventions mentionnées dans ledit rapport.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**

##### **TROISIEMME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2023.

**Cette résolution est approuvée l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**

##### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2023 comme suit :

- Bénéfice net de l'Exercice 2023 :	7.650.859,742D
- Résultats reportés	369,152 D
<u>1<sup>er</sup> Reliquat</u>	<u>7.651.228,894 D</u>
- Fonds Social (7.650.859,742 X 10%)	<765.085,974>D
<u>2<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>6.886.142,920 D</u>
- Dividendes (13.200.000 X 0,520)	<6.864.000,000>D
<u>3<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>22.142,920D</u>
- Réserves extraordinaire =	<22.000,000>D
- Report à nouveau	142,920 D

**La distribution des bénéfices ne concerne pas les exercices antérieurs à l'année 2023.**

Les dividendes distribués aux actionnaires relatifs à l'exercice 2023 soit 0,520 Dinar par action de valeur nominale de « un dinar » entièrement libérée équivalent à un montant de 6.864.000 Dinars.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 02 juillet 2024 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

**Cette résolution est approuvée l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

Constatant la fin du mandat du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du bureau Best Management en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de trois ans 2024-2025-2026 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2026.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2023 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de l'année 2023 à Mille Deux Cent Cinquante Dinars brut (1.250,000 D) pour chaque membre du comité permanent d'audit

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée générale ordinaire approuve la ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur :

- Monsieur SOFIENE TARMIZ en tant qu'administrateur représentant le ministère de commerce et du développement des exportations à partir du 16 octobre 2023 et administrateur délégué en remplacement de Monsieur Raouf Khemissi depuis 17 octobre 2023,
- Monsieur SOFIENE TARMIZ en tant qu'administrateur représentant l'Etat au sein du conseil d'administration et Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à dater du 27 janvier 2024.

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.**



## NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents ou de leurs représentants.

### 2. Le bilan après affectation du résultat :

<b>BILAN</b>			
<b>AU 31 DECEMBRE 2023</b>			
<b>(chiffres arrondis au dinar tunisien)</b>			
<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	1	357 816	319 034
(-) Amortissements		-315 178	-311 766
		<b>42 638</b>	<b>7 268</b>
Immobilisations corporelles	2	40 588 731	40 399 560
(-) Amortissements		-31 757 424	-30 488 448
		<b>8 831 307</b>	<b>9 911 112</b>
Immobilisations financières	3	1 036 607	1 005 266
(-) Provisions			
		<b>1 036 607</b>	<b>1 005 266</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>9 910 552</b>	<b>10 923 646</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>9 910 552</b>	<b>10 923 646</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		134 760	161 256
(-) Provisions		-18 342	-18 342
		<b>116 418</b>	<b>142 914</b>
Clients et comptes rattachés	4	636 271	685 824
(-) Provisions		-584 670	-545 467
		<b>51 601</b>	<b>140 357</b>
Autres actifs courants	5	1 711 298	1 145 813
(-) Provisions		-71 097	-56 803
		<b>1 640 201</b>	<b>1 089 010</b>
Placements et autres actifs financiers	6	27 500 000	24 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 702 263	2 288 348
<b>Total des actifs courants</b>		<b>31 010 483</b>	<b>27 660 629</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>40 921 035</b>	<b>38 584 275</b>

<b>BILAN</b>			
<b>AU 31 DECEMBRE 2023</b>			
<b>(chiffres arrondis au dinar tunisien)</b>			
<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	<b>8</b>	13 200 000	13 200 000
Réserves	<b>9</b>	12 517 714	11 933 687
Résultats reportés		143	369
Subvention d'investissement (brute)	<b>10</b>	1 946 500	1 946 500
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>		<b>27 664 357</b>	<b>27 080 556</b>
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>		<b>27 664 357</b>	<b>27 080 556</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Autres passifs financiers	<b>11</b>	337 227	332 600
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>337 227</b>	<b>332 600</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>12</b>	1 630 541	1 327 058
Provision pour litiges	<b>13</b>	351 114	351 114
Autres passifs courants	<b>14</b>	10 937 796	9 492 947
<b>Total des passifs courants</b>		<b>12 919 451</b>	<b>11 171 119</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>13 256 678</b>	<b>11 503 719</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>40 921 035</b>	<b>38 584 275</b>



### 3. Le tableau d'évolution des capitaux propres :

	(Dinars tunisien)								
Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	subventions d'investissements	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2023	Résultats reportés	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31/12/23(avant affectation)</b>	13 200 000	1 320 000	2 144 760	8 225 868	1 946 500	40 000	7 650 860	369	34 528 357
<b>Affectation approuvée par l'A.G.O du 11/06/2024</b>									
Affectation du résultat 2023 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social			765 086				-765 086		
Dividendes exercice 2023							-6 864 000		-6 864 000
Réserves extra ordinaires				22 000			-22 000		
Variation des résultats reportés							226	-226	
Subventions d'investissements encaissées									
<b>Solde au 31/12/2023 (après affectation)</b>	13 200 000	1 320 000	2 909 846	8 247 868	1 946 500	40 000	0	143	27 664 357

#### 4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Désignation	Organisme représenté	Date de nomination	Durée du mandat	Date d'expiration du mandat	Fonctions actuelles	Fonctions exercées pendant les 5 dernières années
Monsieur SOFIENE TARMIZ (PDG)	L'Etat Tunisien	27/01/2024	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre de conseil d'administration de la SOTUMAG</li> <li>- <b>Président Directeur Général de la SOTUMAG.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- INSPECTEUR GENERAL (contrôle économique)</li> <li>- RAPPORTEUR AU CONSEIL DE LA CONCURRENCE</li> </ul>
KHALED KHELIFI en remplacement de Mr hazem ben soussia	L'Etat Tunisien	07/06/2024	3 ans	AGO 2024	- Directeur à l'unité du suivi des systèmes de productivité dans les établissements et les entreprises publics de la Présidence du Gouvernement.	- Directeur à l'unité du suivi des systèmes de productivité dans les établissements et les entreprises publics de la Présidence du Gouvernement.
Lotfi MESSAI	L'Etat Tunisien	11/02/2022	3 ans	AGO 2024	Ingénieur en chef : sous-directeur exceptionnel de la planification à la direction générale des études et de développement agricole.	Ingénieur principal : sous-directeur de la planification à la direction générale des études et de développement agricole.
Chedli BEJI	L'Etat Tunisien	26/11/2014	3 ans	AGO 2024	- Directeur Central à l'INS : secrétaire général du Conseil National de la Statistique depuis 2018.	- Directeur Central à l'INS : secrétaire général du Conseil National de la Statistique depuis 2018.
Sami BOU AZIZ	O.C.T	17/03/2016	3 ans	AGO 2024	- Directeur général adjoint de l'office du commerce	- Directeur central adjoint de la distribution.

Mourad Ben Abdelhamid TRABELSI	Société « Trabelsi &Fils »	03/03/2011	3 ans	AGO 2024	-Mandataire au pavillon Poissons au Marché de Gros de Bir Kassâa.	-Mandataire au pavillon Poissons au Marché de Gros de Bir Kassâa.
Fauzi BEN SALEM	COOPMAG	22/05/2020	3 ans	AGO 2024	- Directeur financier de la COOPMAG depuis 1996.	- Directeur financier de la COOPMAG depuis 1996.
Ahmed Karim Hadj ROMDHANE	« Les Petits Porteurs »	22/06/2022	3 ans	AGO 2024	- Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la SOTUMAG et de la Banque wifak	-Depuis Février 2018 et jusqu'au 30/09/2021 directeur du Pôle Contrôle Générale de la Banque Zitouna.  - Retraité de la banque ZITOUNA depuis 01/10/2021

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**HANNIBAL LEASE**

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION D'HANNIBAL LEASE - PRESIDENT DU COMITE DES  
RISQUES**

**1- Objet :**

Conformément aux dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, à la Circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, et à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance, et du représentant des actionnaires minoritaires, le Conseil d'Administration d'HANNIBAL LEASE doit comporter aux moins deux membres indépendants.

A cet effet, HANNIBAL LEASE se propose de désigner un Administrateur Indépendant, afin de présider le comité des risques. L'Administrateur désigné siégera dans son Conseil d'Administration pour un mandat de trois années (2024-2026) qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

**2- Conditions de Participation :**

Est considéré comme membre indépendant selon l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, toute personne n'ayant pas de liens avec Hannibal Lease ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants, de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflits d'intérêts réelle ou potentielle.

Le candidat doit notamment remplir les conditions énoncées dans l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, notamment les articles 47,57 et 60, ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements Financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration notamment les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

Le candidat au poste d'Administrateur indépendant doit satisfaire les conditions légales ci- après :

- Etre, obligatoirement, une personne physique.
- Ne-pas être privé de ses droits civils.
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ;

- Ne pas être parmi les personnes non éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration, tels qu'énoncés par l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016
- Ne doit pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle et ce conformément à l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite, et ce conformément à l'article 60 de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- N'avoir à la date de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Hannibal Lease, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature : - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Hannibal Lease; - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Hannibal Lease;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle Hannibal Lease détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'Hannibal Lease (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié d'Hannibal Lease désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du : - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Hannibal Lease - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Hannibal Lease
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, Banquier, Client, Fournisseur ou Salarié du groupe Hannibal Lease ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif d'Hannibal Lease ;
- N'ayant pas de participation directe dans le capital social d'Hannibal Lease ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou d'un salarié d'Hannibal Lease ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Hannibal Lease ou d'une société concurrente ;

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Hannibal Lease ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Hannibal Lease et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48,
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

Le candidat au poste d'Administrateur Indépendant doit avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée. Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. A cet effet, le candidat doit :

- Avoir des diplômes universitaires dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion.
- Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation et la gestion des risques.

### **3- Constitution du dossier :**

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- ❖ Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil
- ❖ Un Curriculum Vitae détaillé du candidat ainsi que les documents justifiant ses qualifications et ses compétences conformément à l'**annexe 1** à la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021.
- ❖ Une copie de la carte d'identité nationale.
- ❖ La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 2**).
- ❖ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en **annexe 3**).
- ❖ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle significative dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques).
- ❖ Un bulletin numéro 3 datant de moins de 3 mois.
- ❖ **Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.**

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Hannibal Lease, par écrit selon l'un des deux modalités suivantes :

Fax : 71 139 460 - E-mail : [info@hannibalsease.com.tn](mailto:info@hannibalsease.com.tn)

**4- Envoi du dossier :**

Le dossier de candidature doit parvenir à Hannibal Lease par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie au plus tard le **26 juillet 2024 à 13h00**. Le cachet de la poste et du Bureau d'Ordre de Hannibal Lease faisant foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease, doit porter la mention apparente suivante :

**« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil  
d'Administration de Hannibal Lease - AC HL 03-2024 ».**

**5- Choix des candidats :**

Le candidat sera choisi après dépouillement de dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans le présent appel à candidature et ce en application de la méthodologie de dépouillement fixée par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice 2024 entérinera la nomination du candidat retenu sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie et du Conseil du Marché Financier.

-----  
*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*



Annexe 1 à la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021

**CURRICULUM VITAE**

**INFORMATIONS GENERALES**

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité :      pays/ date d'émission

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

**FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES**

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS**

Formation	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

## **EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

<i>Expérience dans le domaine bancaire/financier</i>			
<i>Fonction/titre du poste</i>	<i>Organisation/entreprise</i>	<i>Principales Responsabilités domaines d'expertise</i>	<i>Date/durée</i>

<i>Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)</i>			
<i>Fonction/titre du poste</i>	<i>Organisation/entreprise</i>	<i>Principales Responsabilités domaines d'expertise</i>	<i>Date/durée</i>

<i>Membre dans d'autres organes d'administration/de direction</i>			
<i>Fonction/titre du poste</i>	<i>Organisation/entreprise</i>	<i>Principales Responsabilités domaines d'expertise</i>	<i>Date/durée</i>

## **AUTRES COMPETENCES**

## **LANGUES**

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le .....

Signature de la personne  
désignée

---

(ANNEXE 2)

CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

<b>Nom et Prénom</b>	..... .....
<b>CIN (1)</b>	N° ..... Délivrée à ..... Le .....
<b>Profession /Qualité</b>	..... .....
<b>Formation Académique, certifications et Diplômes obtenus (2)</b>	..... ..... .....
<b>Expérience Professionnelle (3)</b>	Dans le domaine bancaire et sociétés de leasing : ..... ..... ..... Autres : ..... ..... .....
<b>Adresse</b>	..... .....
<b>Tél.</b>	Fixe.....GSM.....
<b>E-mail</b>	.....
<b>Autres informations</b>	..... .....
<b>Membre de Conseils d'Administration (4)</b>	Oui / __ / Non / __ / Si Oui Nombre : .....

- (1) Joindre une copie de la CIN.
- (2) Joindre les copies des diplômes.
- (3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.
- (4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.

(ANNEXE 3)

**CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (e) (Nom et Prénom) :.....

Titulaire de la CIN N°.....délivrée à :.....le :.....

faisant élection de domicile au :.....

.....

Candidat (e) au poste d'Administrateur indépendant, membre du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease, déclare formellement sur l'honneur :

- Les critères d'éligibilité fixés par les Termes de référence de ce poste ;
- Les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment l'article 193 tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;
- N'ayant pas de lien avec Hannibal Lease au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers ;
- N'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers ;
- Ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services Hannibal Lease ;
- N'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur d'Hannibal Lease;
- N'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes d'Hannibal Lease ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes d'Hannibal Lease ;
- N'ayant pas été salarié d'Hannibal Lease ou de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années ;
- Ne faisant pas partie des salariés d'autres Etablissement financiers, de banque ou filiales de celles-ci ;
- N'occupe pas la fonction de membre de conseil d'administration ou de surveillance d'une banque commercialisant des produits concurrents ou d'un établissement financier ou d'une société appartenant au même groupe;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas été frappé(e) par un jugement de faillite ;

- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;
- N'ayant pas été révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités ;
- N'ayant pas subi une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas été responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou de l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- N'étant pas dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment les articles 46, 57 et 58 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

**Fait à .....le.....**

**Signature**

# FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	107 947 870 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	7 546 590 TND
Un résultat net bénéficiaire de .....	7 800 259 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Paragraphe d'observation**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de FCP SALAMETT CAP, au 31 décembre 2023, nous a permis de constater que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme, est supérieur à 20% de l'actif, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Fait à Tunis, le 16 février 2024  
**Le Commissaire aux comptes :**  
**Cabinet Zahaf & Associés**  
**Mahmoud Zahaf**



**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2023**  
(Exprimé en dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>84 857 243</b>	<b>84 715 235</b>
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 188 381	5 608 865
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	79 668 862	79 106 370
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>23 153 497</b>	<b>27 548 385</b>
<b>a-</b> Placements monétaires	10 982 350	21 124 321
<b>b-</b> Disponibilités	12 171 147	6 424 064
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	0	0
<b>AC4- Autres actifs</b>	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>108 010 740</b>	<b>112 263 620</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	44 850	18 241
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	18 020	21 076
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>62 870</b>	<b>39 317</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	101 458 468	106 523 644
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs		
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice	6 489 402	5 700 659
<b>ACTIF NET</b>	<b>107 947 870</b>	<b>112 224 303</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>108 010 740</b>	<b>112 263 621</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2023**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>6 094 213</b>	<b>5 863 291</b>
a- Dividendes	234 029	389 863
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 860 184	5 473 428
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>2 743 006</b>	<b>1 379 509</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>8 837 219</b>	<b>7 242 801</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>1 169 046</b>	<b>1 110 794</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>7 668 173</b>	<b>6 132 007</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>121 583</b>	<b>115 460</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 546 590</b>	<b>6 016 547</b>
Régularisations du résultat d'exploitation	-1 057 187	-315 888
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 489 402</b>	<b>5 700 659</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	<b>1 057 187</b>	<b>315 888</b>
<b>Variation des plus ( ou moins ) values</b>		
- potentielles sur titres	79 553	106 631
- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres	174 926	95 097
- Frais de négociation de titres	-810	-440
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>7 800 259</b>	<b>6 217 836</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31/12/2023**

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	7 546 590	6 016 547
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	79 553	106 631
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	174 926	95 097
d- Frais de négociation de titres	-810	-440
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	189 076 492	129 723 993
_ Régularisation des sommes non distribuables	1 728 051	1 334 800
_ Régularisation des sommes distribuables	6 268 297	3 907 450
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-200 435 038	-126 415 754
_ Régularisation des sommes non distribuables	-1 389 009	-978 852
_ Régularisation des sommes distribuables	-7 325 484	-4 223 338
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-4 276 432</b>	<b>9 566 135</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	112 224 303	102 658 168
b- en fin d'exercice	107 947 870	112 224 303
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	5 760 412	5 560 828
b- en fin d'exercice	5 196 451	5 760 412
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>20,773</b>	<b>19,482</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,63%</b>	<b>5,53%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

### **Arrêtés au 31 décembre 2023**

#### **1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP**

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2023 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

##### **3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

### **3.5 -Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1- Portefeuille titres :

##### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
<b><i>Titres OPCVM</i></b>					
TN21K187JU11	FCP Salamett Plus	11 500	151 754	151 777	0,14%
TN0003600418	Sanadett Sicav	44 773	4 978 662	5 036 604	4,67%
<b>Total</b>			<b>5 130 416</b>	<b>5 188 381</b>	<b>4,81%</b>

##### b. Obligations et valeurs assimilées

##### *b.1 Les obligations de sociétés*

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
TN0003400355	Amen Bank SUB 2009	3 000	19 875	20 232	0,02%
TN0003400678	Amen Bank sub 2020-3	40 000	4 000 000	4 266 187	3,95%
TN0003400686	Amen Bank SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 057 212	0,98%
TNL8PGUB9C93	Amen Bank 2023-2	10 000	1 000 000	1 013 674	0,94%
TN0003600509	ATB 2007/ 1 CATEG D	40 000	1 440 000	1 509 143	1,40%
TN0003600640	ATB SUB 2017 Cat A	50 000	2 000 000	2 127 523	1,97%
TN0003600657	ATB SUB 2017 Cat B	8 400	420 000	446 914	0,41%
TN0004700803	ATL 2019/1	7 200	144 000	144 949	0,13%
TN0004700811	ATL 2020-1	40 000	1 600 000	1 627 813	1,51%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1	18 800	1 504 000	1 528 984	1,42%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	40 000	4 000 000	4 286 290	3,97%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2	25 000	2 500 000	2 545 022	2,36%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	5 000	500 000	509 173	0,47%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020/1	15 000	600 000	604 705	0,56%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023/1	20 000	2 000 000	2 034 146	1,88%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	40 000	4 000 000	4 058 877	3,76%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB2022-1	40 000	4 000 000	4 211 120	3,90%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023/1	30 000	3 000 000	3 138 361	2,91%
TN0007310568	Hannibal Lease B 2020-3	20 000	1 200 000	1 291 295	1,20%
TN0007310543	Hannibal Lease 2020-2	40 000	1 600 000	1 618 165	1,50%
TN77U54Q5NV3	Hannibal Lease 2022-1	20 000	1 600 000	1 694 007	1,57%
TNL7VQZVHR54	Hannibal Lease 2023-1 TF	15 000	1 500 000	1 598 689	1,48%
TNAGSVAWF5T2	Hannibal Lease 2023-1 TV	5 000	500 000	532 254	0,49%
TN0002601011	STB 2008/1 CAT D	60 000	2 400 000	2 520 453	2,33%
TN0002102143	Tunisie Leasing Factoring 2020	7 000	420 000	451 798	0,42%
TNZSBU7F6WY7	Tunisie Leasing Factoring 2021 SUB	15 000	900 000	912 531	0,85%
TN0002102150	Tunisie Leasing Factoring 2021 -1	20 000	1 200 000	1 265 896	1,17%
TN99P72UERY9	Tunisie Leasing Factoring 2023 -1	30 000	3 000 000	3 172 259	2,94%
<b>Total</b>			<b>48 047 875</b>	<b>50 187 672</b>	<b>46,49%</b>

**b.2 Emprunts d'État**

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
TN0008000598	BTA 6% janvier 2024	1 800	1 799 414	1 883 210	1,74%
TN0008000580	BTA 6,3%octobre 2026	3 500	3 469 731	3 506 944	3,25%
TN0008000606	BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 418 744	3 553 919	3,29%
TN0008000515	Emprunt National CAT C	1 000	12 500	12 839	0,01%
TN0008000838	Emprunt National 2021 B	100 000	10 000 000	10 351 036	9,59%
TN0008000895	Emprunt national 2021 2 B	50 000	5 000 000	5 121 512	4,74%
TN5QHXZ8T348	Emprunt national 2021 3B	50 000	5 000 000	5 051 732	4,68%
<b>Total</b>			<b>28 700 388</b>	<b>29 481 191</b>	<b>27,31%</b>

**Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisées
<b>Solde au 31-12-2022</b>	<b>82 049 549</b>	<b>2 617 535</b>	<b>48 151</b>	<b>84 715 235</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>					
Emprunt de société	18 000 000			18 000 000	
TITRE OPCVM	23 338 978			23 338 978	
<b>Remboursement et Cession de l'exercice</b>					
Cession Emprunt de société	-1 300 000			-1 300 000	
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	-8 497 810			-8 497 810	
Remboursement Emprunt d'état	-8 012 500			-8 012 500	
Cession Titres OPCVM	-23 769 276			-23 769 276	174 926
Décote /surcote Emprunt d'état	69 738			69 738	
Variation des intérêts courus		303 064		303 064	
Variation des +/- latentes			9 815	9 815	
<b>Solde au 31-12-2023</b>	<b>81 878 679</b>	<b>2 920 599</b>	<b>57 966</b>	<b>84 857 243</b>	<b>174 926</b>

<sup>(1)</sup> Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

## **AC2- les placements monétaires et disponibilités**

### **a. Les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à **10 982 350** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

#### **a.1 Prise en pension livrée**

<b>Prise en pension livrée</b>	<b>Cédant</b>	<b>Taux</b>	<b>Echéance</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2023</b>	<b>% de l'actif net</b>
Prise en pension livrée 80 j (1)	BTL	10,00%	05/01/2024	2 000 000	2 042 222	1,89%
Prise en pension livrée 347 j (2)	AMEN BANK	9,10%	12/02/2024	4 999 647	5 385 106	4,99%
Prise en pension livrée 120 j (3)	AMEN BANK	9,18%	05/01/2024	1 999 680	2 058 831	1,91%
<b>TOTAL</b>				<b>8 999 327</b>	<b>9 486 159</b>	<b>8,79%</b>

(1) Pension Livrée BTL 10% au 05/01/2024 pour 80 jours EMP NAT 2023 T3 CB TV

(2) Pension Livrée Amen Bank 9,10% au 12/02/2024 pour 347 jours BTA 7,4% Février 2030

(3) Pension Livrée Amen Bank 9,18% au 05/01/2024 pour 120 jours BTA 7,4% Février 2030

#### **a.2 Billets de trésorerie**

<b>Billets de trésorerie</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2023</b>	<b>% de l'actif net</b>
Somocer 1,5 MD 20j 11,5%	1 500	1 492 382	1 496 191	1,39%
<b>Total</b>		<b>1 492 382</b>	<b>1 496 191</b>	<b>1,39%</b>

### **b. Les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à **12 171 147** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

#### **PA1- Opérateurs créditeurs**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rémunération à payer au gestionnaire	32 949	6 341
Rémunération à payer au dépositaire	11 901	11 900
<b>Total</b>	<b>44 850</b>	<b>18 241</b>

#### **PA2- Autres créditeurs divers**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Redevances CMF	9 238	10 434
Retenues à la source	8 782	10 642
<b>Total</b>	<b>18 020</b>	<b>21 076</b>



## CP1- Capital

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b><u>Capital début d'exercice</u></b>		
Montant	106 523 644	97 363 444
Nombre de parts	5 760 412	5 560 828
Nombre de porteurs de parts	94	91
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	189 076 492	129 723 993
Nombre de parts émis	9 763 360	7 072 450
Nombre d'actionnaires nouveaux	21	13
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	200 435 038	126 415 754
Nombre de parts rachetés	10 327 321	6 872 866
Nombre d'actionnaires sortants	30	10
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur <sup>(1)</sup>	5 700 659	5 294 724
Régularisation des sommes non distribuables	339 042	355 948
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	174 926	95 097
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	79 553	106 631
Frais de négociation de titres	-810	-440
<b><u>Capital fin d'exercice</u></b>		
Montant	101 458 468	106 523 644
Nombre de parts	5 196 451	5 760 412
Nombre de porteurs de parts	85	94

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2022 ont été intégralement capitalisées.

## CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2023 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	7 546 590
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 057 187
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>6 489 402</b>

## PR1- Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u>
	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Revenus des titres OPCVM	234 029	389 863
Revenus des emprunts d'Etat	590 849	834 400
Revenus des obligations	5 269 335	4 639 028
<b>TOTAL</b>	<b>6 094 213</b>	<b>5 863 291</b>

**PR2- Les revenus de placements monétaires**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023</b>	<b>Du 01/01/2022</b>
	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Revenus des billets de trésorerie	136 973	184 452
Revenus des Placements à terme	2 061 463	576 155
Intérêts des comptes de dépôt	398 629	538 314
Revenus des certificats de dépôt	145 940	80 588
<b>TOTAL</b>	<b>2 743 006</b>	<b>1 379 509</b>

**CH1- Charges de gestion des placements**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023</b>	<b>Du 01/01/2022</b>
	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Rémunération du gestionnaire	1 157 145	1 098 894
Rémunération du dépositaire	11 901	11 900
<b>Total</b>	<b>1 169 046</b>	<b>1 110 794</b>

**CH2- Autres charges**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2023</b>	<b>Du 01/01/2022</b>
	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
Redevance CMF	121 543	115 424
Charges Diverses	41	36
<b>Total</b>	<b>121 583</b>	<b>115 460</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
· Revenus des placements	1,701	1,257	1,264	0,997	1,101
· Charges de gestion des placements	-0,225	-0,193	-0,192	-0,155	-0,177
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,476</b>	<b>1,065</b>	<b>1,072</b>	<b>0,842</b>	<b>0,925</b>
· Autres charges d'exploitation	-0,023	-0,020	-0,020	-0,016	-0,018
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,452</b>	<b>1,044</b>	<b>1,052</b>	<b>0,826</b>	<b>0,907</b>
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,203	-0,055	-0,100	0,094	-0,090
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,249</b>	<b>0,990</b>	<b>0,952</b>	<b>0,920</b>	<b>0,817</b>
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,203	0,055	0,100	-0,094	0,090
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,015	0,019	0,023	0,012	0,030
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,034	0,017	-0,049	-0,065	-0,105
· Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,049</b>	<b>0,035</b>	<b>-0,026</b>	<b>-0,054</b>	<b>-0,075</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,501</b>	<b>1,079</b>	<b>1,026</b>	<b>0,772</b>	<b>0,831</b>
· <b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,049</b>	<b>0,035</b>	<b>-0,026</b>	<b>-0,054</b>	<b>-0,075</b>
· Régularisation du résultat non distribuable	-0,007	-0,004	-0,001	-0,021	0,005
· <b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,042</b>	<b>0,031</b>	<b>0,027</b>	<b>-0,075</b>	<b>-0,070</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>5 196 451</b>	<b>5 760 412</b>	<b>5 560 828</b>	<b>5 623 513</b>	<b>3 920 147</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>20,773</b>	<b>19,482</b>	<b>18,461</b>	<b>17,536</b>	<b>16,710</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
· Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,96%	0,96%	0,96%	0,97%	0,97%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,21%	5,21%	5,28%	5,16%	4,98%
Actif net moyen	121 478 827	115 441 849	110 892 560	90 027 938	71 424 759

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15%HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

#### 1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 25 février 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, concernant le fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un actif net de : 689 478 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de 23 922, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative totale de : < 10 614 > Dinars.

A notre avis les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observations :

Nous devons vous informer :

✓ que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :

- découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application

informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement et comptabilisées par la suite ;

- sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif et, aux PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire.

De même, il ressort des états financiers de votre fonds par rapport à sa situation du portefeuille de titres tel que certifiée par votre dépositaire, au 31/12/2023, une différence de : 69 Dinars par bon enregistrée pour la valorisation des BTA et qui est due au lissage de la décote de ces derniers.

- ✓ que la note 3.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué devrait être, à notre avis, être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ que le gestionnaire de votre fonds « FCP SALAMETT PLUS » a décidé la transformation dudit fonds en FCP monétaire au sens des termes du décret gouvernemental N°2018-748 du 7 septembre 2018, complétant le décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001 ainsi que le communiqué du CMF y relatif. A cet effet, un dossier de demande d'agrément a été déposé auprès du CMF, et ce, le 02 février 2022, **mais à ce jour**, aucune suite ne lui a été réservée.

#### **4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable

des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

#### **6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'anomalies importantes relatives au contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » avec la réglementation en vigueur.

### **3. Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'examen de la composition de l'actif net de « FCP SALAMETT PLUS », pour l'exercice 2023, nous a permis de déceler le total des emplois du fonds en valeurs mobilières au 31 décembre 2023 représentent au bilan : 79.42% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant : 20.58% des actifs au lieu de 20%.

Tunis, le 29 mars 2024

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Samia BELHADJ**



**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2023**  
(Exprimé en dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>		<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>548 802</b>	<b>569 411</b>
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	4.1	548 802	569 411
<b>c-</b> Autres valeurs			
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>142 247</b>	<b>132 597</b>
<b>a-</b> Placements monétaires			
<b>b-</b> Disponibilités	4.2	142 247	132 597
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		0	0
<b>AC4- Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>691 049</b>	<b>702 008</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	4.5	1 480	1 693
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	4.5	91	223
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 571</b>	<b>1 915</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	4.6	665 556	675 950
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>23 922</b>	<b>24 143</b>
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs			
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice		23 922	24 143
<b>ACTIF NET</b>		<b>689 478</b>	<b>700 092</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>691 049</b>	<b>702 008</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2023**  
(Exprimé en dinars)

			<u>Du 01/01/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u>
			<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<b>PR 1-</b>	<b>Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>25 862</b>	<b>27 152</b>
	a- Dividendes		0	0
	b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		25 862	27 152
<b>PR 2-</b>	<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>1 484</b>	<b>3 930</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>27 347</b>	<b>31 082</b>
<b>CH 1-</b>	<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.7</b>	<b>6 463</b>	<b>7 384</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>20 884</b>	<b>23 698</b>
<b>CH 2-</b>	<b>Autres charges</b>	<b>4.8</b>	<b>613</b>	<b>689</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>20 271</b>	<b>23 009</b>
	Régularisations du résultat d'exploitation		3 651	1 134
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>23 922</b>	<b>24 143</b>
<b>PR 4-</b>	<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>			
	(annulation)		-3 651	-1 134
	<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles</b>			
	- sur titres		5 070	5 070
	<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des</b>			
	- titres		0	0
	- Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>25 341</b>	<b>28 079</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**ARRETE AU 31/12/2023**

	<b>Du 01/01/2023</b>	<b>Du 01/01/2022</b>
	<b>Au 31/12/2023</b>	<b>Au 31/12/2022</b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	20 271	23 009
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 070	5 070
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d- Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	1 209 116	266 550
_ Régularisation des sommes non distribuables	6 842	1 176
_ Régularisation des sommes distribuables	26 902	1 927
_ Droits d'entrée		
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-1 249 656	-334 370
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5 908	-923
_ Régularisation des sommes distribuables	-23 251	-793
_ Droit de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-10 614</b>	<b>-38 355</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	700 092	738 447
b- en fin d'exercice	689 478	700 092
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	55 434	61 040
b- en fin d'exercice	52 224	55 434
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>13,202</b>	<b>12,629</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,54%</b>	<b>4,39%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtées au 31/12/2023**

**(Exprimées en dinars)**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP SALAMETT PLUS**

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

Le FCP SALAMETT PLUS est devenu un fond de capitalisation par décision du gestionnaire dans la réunion de son conseil d'administration le 25 janvier 2018 et ce à compter de l'exercice 2018

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP SALAMETT PLUS ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilable et en emprunts obligataires.

<b><u>CODE ISIN / Désignation</u></b>	<b><u>Quantité</u></b>	<b><u>Prix de revient</u></b>	<b><u>Valeur au 31-12-23</u></b>	<b><u>% actif</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>Emprunt d'Etat</u></b>		<b><u>499 847</u></b>	<b><u>523124</u></b>	<b><u>75,70%</u></b>
<b><u>TN0008000598 BTA 6% 01/2024</u></b>	<b><u>500</u></b>	<b><u>499 847</u></b>	<b><u>523 124</u></b>	<b><u>75,70%</u></b>
-				
<b><u>Obligations</u></b>		<b><u>25 000</u></b>	<b><u>25 678</u></b>	<b><u>3,72%</u></b>
<b><u>TN0008000515 E NATIONAL Cat C</u></b>	<b><u>2 000</u></b>	<b><u>25 000</u></b>	<b><u>25678</u></b>	<b><u>3,72%</u></b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>:</u></b>	<b><u>524 847</u></b>	<b><u>548 802</u></b>	<b><u>79,42%</u></b>

	Coût d'acquisition (A)	(+/-)value latentes (B)	Prix de revient (C) = (A)+(B)	Intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E) = (C) +(D)	Plus/moins Value réalisée
<b>Solde au 31-12-2022</b>	<b>474 068</b>	<b>70 709</b>	<b>544 777</b>	<b>24 634</b>	<b>569 411</b>	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>						
Emprunt de sociétés						
BTA						
TITRE OPCVM						
<b><u>Remboursement et Cession de l'exercice</u></b>						
Remboursement Emprunt National	(25 000)		(25 000)		(25 000)	
Remboursement BTA						
Cession Titres OPCVM						
Variation des intérêts courus				(679)	(679)	
Variation des (+/-) values latentes (BTA)		5 070	5 070		5 070	
<b>Solde au 31-12-2023</b>	<b>449 068</b>	<b>75 779</b>	<b>524 847</b>	<b>23 955</b>	<b>548 802</b>	

#### 4.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice	% Actif net
	clos-le 31-12-23	clos-le 31-12-22	
<b>Disponibilités</b>	<b>142 247</b>	<b>132 597</b>	<b>20,63%</b>
<b>Total</b>	<b>142 247</b>	<b>132 597</b>	<b>20,63%</b>

#### 4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-23	31-12-22
Revenus des BTA	24 000	24 000
Revenus des obligations	1 862	3 152
<b>Total</b>	<b>25 862</b>	<b>27 152</b>

#### 4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-23	31-12-22
Revenus du compte courant	1484	3 930
<b>Total</b>	<b>1484</b>	<b>3 930</b>

#### 4.5 PASSIF :

Désignation	Exercice clos-le	Exercice clos-le
	31-12-23	31-12-22
Rémunération à payer au gestionnaire	459	527
Rémunération à payer au dépositaire	1 021	1 166
<b>Total opérateurs créditeurs</b>	<b>1 480</b>	<b>1 693</b>
Redevance CMF	48	55
Retenue à la source	43	168
<b>Total autres créditeurs divers</b>	<b>1 571</b>	<b>223</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 571</b>	<b>1 915</b>

#### **4.6– Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

##### **Capital au 31-12-2022**

Montant	675 950
Nombre de parts :	55 434
Nombre de porteurs de parts	4

##### **Souscriptions réalisées**

Montant en nominal	1 209 116
Nombre de parts émis :	95 739
Nombre de porteurs de parts entrant	3

##### **Rachats effectués**

Montant	(1 249 656)
Nombre de parts rachetés :	98 949
Nombre de porteurs de parts sortant	1

##### **Autres mouvements sur le Capital**

Somme distribuable de l'exercice antérieur <sup>(1)</sup>	24 143
Régularisation des sommes non distribuables	934
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 070

##### **Capital au 31-12-2023**

Montant en nominal	665 556
Nombre de parts :	52 224
Nombre de porteurs de parts	6

<sup>(1)</sup> les sommes distribuables de l'exercice 2022 ont été intégralement capitalisées.



#### 4.6.1 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat des parts .Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Résultat distribuable de l'exercice :	20 271
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	3 651
<b>Sommes distribuables</b>	<b>23 922</b>

#### 4.7- Note sur les charges de gestion des placements

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,8% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement (au lieu de 0,5% hors taxe calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement applicable jusqu'au 31 décembre 2018).

La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2023 s'élève à 5 443 DT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% hors taxe des actifs nets sans toutefois dépasser 10 000 Dinars hors taxe (au lieu de 0,1% hors taxe des actifs nets sans toutefois dépasser 7 000 Dinars hors taxe, applicable jusqu'au 31 décembre 2018).

Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS en 2023 s'élève à 1 020 Dinars.

Désignation	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	5 443	6 218
Rémunération du dépositaire	1 020	1 166
<b>Total</b>	<b>6 463</b>	<b>7 384</b>

#### 4.8- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 613DTet se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Redevance CMF	572	653
Charges diverses	41	36
<b>Total</b>	<b>613</b>	<b>689</b>

## 5- Données par part et ratios de gestion des placements :

### 5.1 Données par part :

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u>
<b>Désignation</b>	<b>31-12-23</b>	<b>31-12-22</b>	<b>31-12-21</b>	<b>31-12-20</b>	<b>31-12-19</b>
Revenus des placements	0,524	0,561	0,521	1,365	0,758
Charges de gestion des placements	(0,124)	(0,133)	(0,122)	(0,298)	(0,150)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,400</b>	<b>0,427</b>	<b>0,399</b>	<b>1,067</b>	<b>0,608</b>
Autres charges d'exploitation	(0,012)	(0,012)	(0,011)	(0,026)	(0,013)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,388</b>	<b>0,415</b>	<b>0,388</b>	<b>1,040</b>	<b>0,595</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,070	0,020	0,039	(0,591)	(0,104)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,458</b>	<b>0,436</b>	<b>0,427</b>	<b>0,449</b>	<b>0,490</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,070)	(0,020)	(0,039)	0,591	0,104
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,097	0,091	0,083	0,077	0,025
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	(0,152)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,000)	(0,000)	(0,009)	(0,003)
<b>Plus ou moins -values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,097</b>	<b>0,091</b>	<b>0,083</b>	<b>(0,068)</b>	<b>(0,130)</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,485</b>	<b>0,507</b>	<b>0,471</b>	<b>1,108</b>	<b>0,465</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	0,097	0,091	0,083	(0,068)	(0,130)
Régularisation du résultat non distribuable	0,018	0,004	(0,054)	(0,024)	0,008
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,115</b>	<b>0,095</b>	<b>0,029</b>	<b>0,092</b>	<b>(0,122)</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
<b>Nombre de parts</b>	<b>52 224</b>	<b>55 434</b>	<b>61040</b>	<b>66 096</b>	<b>253 288</b>
Valeur Liquidative	<b>13,202</b>	<b>12,629</b>	<b>12,098</b>	<b>11,579</b>	<b>11,085</b>

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,13%	1,13%	1,13%	1,13%	1,13%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	3,54%	3,52%	3,61%	3,97%	4,46%
Actif net moyen	571 711	653 348	655 960	1 734 751	3 375 747